

Compagnie C.L.A.P.

39, rue Félix Thomas

44000 NANTES

CONTRAT DE PARTICIPATION ATELIERS THÉÂTRE COMPAGNIE CLAP 2019/2020

Entre les soussignés :

Compagnie CLAP dont le siège social se situe au 39 rue Félix Thomas, 44000 NANTES
d'une part

et

Nom : _____ Prénom : _____

Représentant légal de (indiquer les nom et prénom du participant mineur)

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

d'autre part.

Article 1 :

Objet : En exécution de la présente inscription, la compagnie de théâtre CLAP s'engage à organiser des ateliers de théâtre hebdomadaires (1,5h - 2h). Ces ateliers sont encadrés et animés par des comédiens professionnels.

Article 2 :

Déroulement des ateliers hors groupe création: Au moins 30 séances sont assurées pour la saison 2019/2020. Les ateliers n'ont pas lieu pendant les vacances scolaires. En cas d'absence de l'intervenant professionnel, le cours sera reporté à une autre date ou exceptionnellement assuré par un autre metteur en scène.

Les ateliers commenceront la semaine du 25 septembre 2019 et se dérouleront au pôle

associatif Sully ou Félix Thomas. Les ateliers commenceront sous réserve d'un nombre suffisant de participants. Les premiers mois sont consacrés au développement des techniques théâtrales puis un travail de mise en scène de spectacle est proposé en vue d'une représentation en fin d'année.

Groupe création : Le fonctionnement du groupe s'inscrit dans un processus et dans un rythme particuliers en fonction du projet mené par le groupe.

Horaires et jours (merci de cocher le créneau choisi) :

Atelier ados le mercredi de 17h45 à 19h15,

Salle F - Pôle associatif 39, rue Félix Thomas

Atelier adulte initiation le jeudi de 20h30 à 22h30,

Salle SULLY – 7, rue Henri Cochard

Atelier adulte confirmés le vendredi de 19h45 à 21h45,

Salle F - Pôle associatif 39, rue Félix Thomas

Groupe création le vendredi de 22h00 à 0h00,

Salle F - Pôle associatif 39, rue Félix Thomas

Article 3 :

Modalités d'inscription : L'inscription sera validée dès réception du présent contrat dûment rempli, accompagné du règlement correspondant ainsi que de la cotisation.

Article 4 : Dispositions financières :

Frais d'inscription et de cotisation : 20 €+ paiement de l'atelier (un tarif dégressif est appliqué pour les renouvellements d'inscription)

Le paiement s'effectue lors de la remise du contrat de participation. Il peut être fait en un, deux, trois ou quatre versements. La cotisation fait l'objet d'un paiement séparé. Les chèques sont établis à l'ordre de **Compagnie CLAP**.

Le participant s'engage à verser la totalité du prix de l'atelier et de la cotisation à la compagnie CLAP **lors de la remise du contrat dûment rempli. Chaque année commencée est due dans son intégralité le jour de l'inscription et aucun remboursement ne sera réalisé** (sauf cas article 5).

ATELIERS	1^{ère} inscription	Réinscription
ADOS	240 €	230 €
ADULTES INITIATION	330 €	310 €
ADULTES CONFIRMES	330 €	310 €
GROUPE CREATION	330 €	310 €

+ 20 € de cotisation à l'association (chèque distinct)

Article 5 : Cas de force majeure : En cas d'incapacité à participer à un atelier pour un motif dit de «force majeure» (maladie longue durée , accident grave, mutation), le participant peut demander la résiliation de son inscription (hors cotisation) par courrier recommandé avec avis de réception adressé à la compagnie CLAP. La résiliation sera effective à l'issue d'un délai inférieur à un mois à compter de la date de réception de la demande accompagnée des justificatifs adéquats. Le participant bénéficiera alors d'un remboursement au prorata du temps passé.

Article 6 : Délai de rétractation : Comme il est de coutume, la première séance est considérée comme une séance d'essai. A partir de la participation à un deuxième atelier, l'inscription complète et le versement de la totalité de la somme demandée à l'inscription seront définitifs.

Article 7 : Engagement du participant : Le participant s'engage à être assidu aux ateliers. Toute absence doit être préalablement annoncée à l'animateur. Le participant s'engage à être ponctuel afin de ne pas troubler le bon déroulement de l'atelier. Un participant dont le comportement nuirait manifestement à l'ambiance ou au bon déroulement des séances peut se voir exclu des ateliers. En cas d'exclusion, la compagnie CLAP se réserve le droit ne procéder à aucun remboursement.

Article 8 : Litiges : En cas de litige sur l'interprétation ou l'application du contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du conseil des tribunaux de Nantes, seulement après avoir épuisé les recours habituels par les voies amiables (conciliation, arbitrage, etc.).

Article 9 : Droit à l'image : Le participant reconnaît céder son droit à l'image pour un usage se limitant à la promotion de l'association Compagnie CLAP. Si vous ne souhaitez pas apparaître sur des photos ou captations, merci de nous le faire savoir.

Fait à Nantes, le

Signature précédée de la mention

«Lu et approuvé, bon pour accord»

(parapher chaque page)

FICHE DE RENSEIGNEMENT

Merci de joindre une photo d'identité

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Expériences en théâtre (Cours, spectacle)

Expériences en cinéma

Autres expériences (ex : chant, danse, etc.)

Compagnie C.L.A.P. Association loi 1901 – licence d'entrepreneur de spectacle n°2 1098759 - SIREN 453 415 895 000 45 - APE 9001Z - 39, rue Félix Thomas - 44000 NANTES Tél : 07.60.15.44.01 Mail compagnie.clap@numericable.fr

Site internet : <http://compagnieclap.com/>